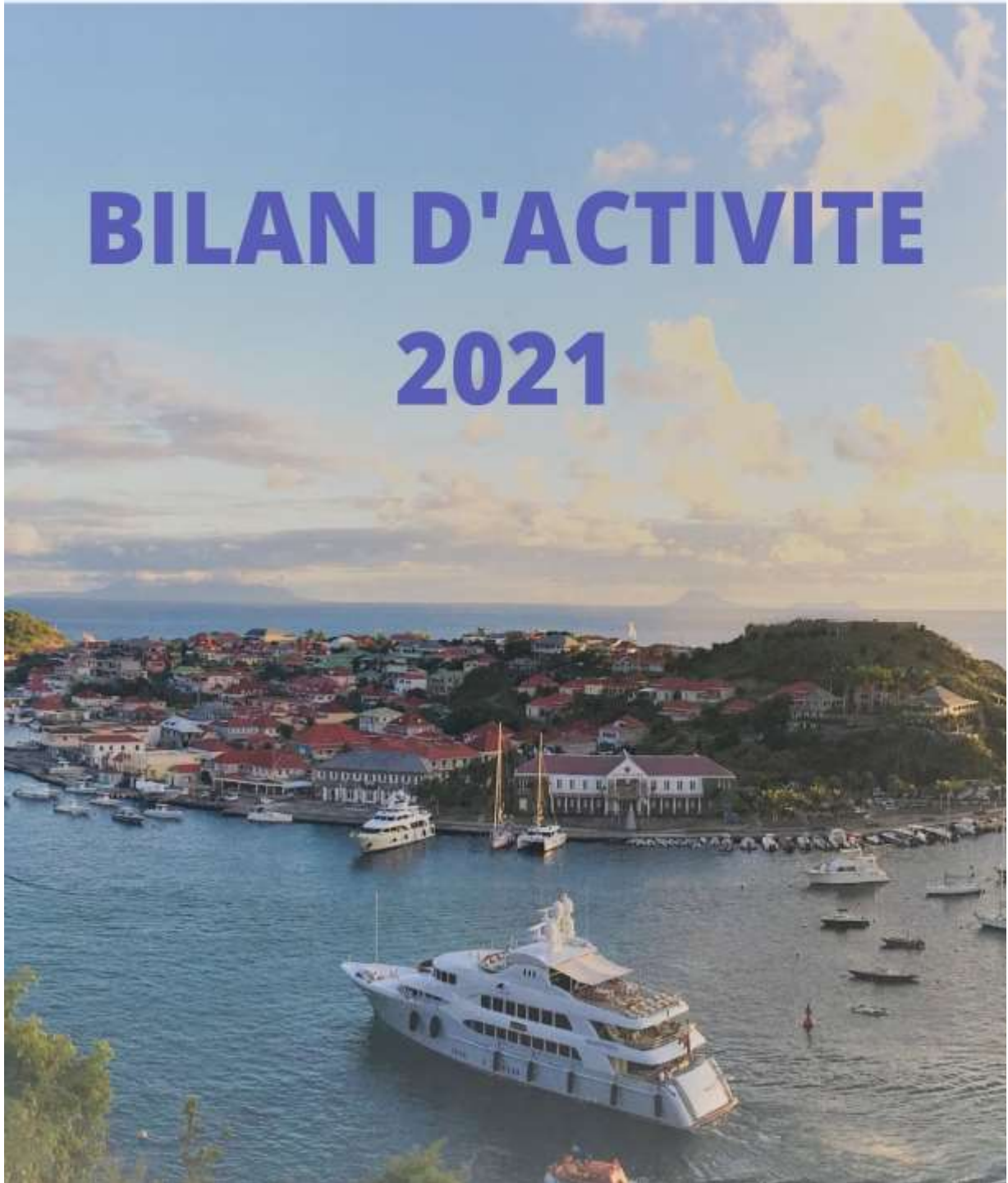


# cesce

Conseil Economique Social Culturel & Environnemental

S A I N T - B A R T H E L E M Y

## **BILAN D'ACTIVITE 2021**





## 1. LES AVIS DU CESCE RENDUS SUR REQUETE DE LA COLLECTIVITE

- Avis du 23 février 2021 sur le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2021
- Conseil Territorial du 24 septembre : AVIS FAVORABLE concernant la modification du code de l'urbanisme sur l'allongement de la durée validité des autorisations d'urbanisme
- Avis du 4 octobre sur le projet de Code de l'Environnement
- Avis du 6 décembre sur le projet de Code de l'Environnement

## 2. LES ASSEMBLEES PLENIERES

Au cours de l'année 2021, les conseillers du CESCE se sont réunis 12 fois en Assemblée Plénière sur convocation du président Majorel.

## 3. LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

### La Commission EMPLOI et FORMATION présidée par Pierre-Marie Majorel

Cette commission a été lancée dans la perspective de réaliser une étude sur l'avenir de l'emploi et la formation à Saint-Barthélemy.

Dans un premier temps, et après avoir collecté des informations, la Commission invitait, en octobre 2020, les principaux acteurs du secteur de l'hôtellerie / restauration à une réunion de concertation afin de mieux comprendre leurs besoins en termes de formation et de réfléchir ensemble à la mise en place d'un organisme de formation local d'excellence dédié à la qualité, respectueux les traditions françaises et de l'identité « Saint-Barth ».

Selon les professionnels, les formations existantes en métropole sont satisfaisantes et il ne serait donc pas nécessaire de créer une formation à Saint-Barthélemy ouverte à des jeunes venant de l'extérieur. Toutefois, s'il était démontré que les jeunes de l'île ont des attentes en matière de formation dans ce secteur, ils se sont dits prêts, dans ce cas, à s'impliquer dans la mise en place d'une formation qualifiante en hôtellerie/restauration pour ces profils.

Ainsi, fin 2020, la commission a soumis, en partenariat avec le collège Mireille Choisy, un questionnaire aux collégiens de la 4<sup>ème</sup> à la 2<sup>nde</sup> afin de recenser leurs attentes en matière de formation.

Compte tenu des conclusions tirées de la réunion de concertation et de l'analyse des résultats obtenus dans le questionnaire envoyé aux collégiens, les membres de la commission ont alors décidé, pour mieux répondre à un objectif d'intérêt général, d'élargir leur réflexion à d'autres secteurs à dynamiser et ne pas se limiter à celui de l'hôtellerie / restauration.

Afin d'aller plus loin dans la réflexion, le CESCE s'est appuyée sur l'expertise d'un cabinet.



C'est ainsi que le cabinet Amnyos s'est vu confier la réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en place d'une structure de formation pluridisciplinaire autonome et cohérente avec les besoins et les spécificités du territoire de Saint-Barthélemy.

L'étude rendue en octobre 2021 a permis d'identifier 3 scénarii possibles.

- ✓ 1<sup>er</sup> scénario : la situation actuelle est maintenue telle quelle avec le collège pour la formation initiale, le CFA pour les apprentis et la CEM pour les professionnels.
- ✓ 2<sup>ème</sup> scénario : la mise en place d'une maison de la formation sans mur avec le déploiement de formations en ligne
- ✓ 3<sup>ème</sup> scénario : la création d'une maison de la formation dans des bâtiments ad hoc

L'étude rappelle que préalablement à plan d'action relatif à la formation il conviendra de mettre en place un Comité Territorial de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CTEFOP) coprésidé par l'Etat et la Collectivité Territoriale et qui doit, selon l'ordonnance du 5 mai 2021, réunir les acteurs du territoire impliqué dans ces 3 secteurs et élaborer le Contrat de Plan Territorial Emploi, Formation et Orientation Professionnelle.

Les membres de la Commission : Pierre-Marie Majorel, Jean-Claude Dufour, Thomas Gréaux, Pascale Minarro-Baudouin et François Tressières

#### La Commission sur l'OPTIMISATION DU RAMASSAGE ORDURES MENAGERES présidée par Rudi Laplace

Cette commission créée en mars 2020 et présidée par Rudi Laplace a souhaité réfléchir à une solution et des moyens de collecte efficaces qui permettraient d'enrayer le problème du dépôt d'ordures ménagères sur le bord des routes.

La solution étudiée par la Commission repose sur un système de poubelles semi enterrées implantées au niveau de zones aménagées avec 1 place de parking, des boîtes aux lettres et une caméra.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021, la commission a présenté son travail à la Direction des services techniques de la Collectivité qui a accueilli favorablement le projet et a validé une phase test sur un secteur pilote.

Dans ce cadre, la commission finalise actuellement son projet pilote dans le quartier de Vitet et travaille sur un support de communication type dépliant imprimé.

Les membres de la Commission : Rudi Laplace, Hélène Girardeau, Lionel Laplace et Antoine Querrard

#### La Commission sur l'EVOLUTION DES COMPETENCES DE LA COLLECTIVITE présidée par François Tressières

La commission créée février 2021 s'est donnée comme objectifs d'identifier les domaines pour lesquels un transfert de compétences ou une adaptation des règles nationales serait pertinent et



recevable afin de rendre un rapport sur lequel la Collectivité pourra s'appuyer lors de ses négociations auprès des institutions nationales.

Dans ce cadre, les membres de la Commission se sont entretenus en premier lieu avec le président de la Collectivité afin de le tenir informé de cette auto-saisine et échanger avec lui pour mieux comprendre sa position sur l'évolution des compétences de la Collectivité et ce qu'il souhaite plaider. Dans un second temps, la Commission a rencontré l'ancien sénateur Michel Magras qui a largement travaillé sur la question de la différenciation puis, l'actuelle sénatrice Micheline Jacques.

Les travaux de la Commission sont intervenus au moment où le projet de Loi sur la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale était discuté à l'Assemblée nationale et au Sénat.

A ce sujet, le Conseil exécutif avait précisément rendu un avis (Délibération 2021-290 CE) et le CESCE, après consultation de la Collectivité, a adopté à son tour, le 24 juin 2021, un avis favorable visant à appuyer les propositions formulées par le Conseil Exécutif. Le document adopté à l'unanimité a été transmis à Madame la Sénatrice.

Les membres de la Commission : François Tréssières, Thomas Gréaux, Pierre Kirscher et Pierre-Marie Majorel

### La Commission sur la REDACTION D'UN PROJET DE CODE SUR LES BAUX D'HABITATION présidée par Maxime Guibert

Compte tenu de la situation du logement à Saint-Barthélemy et des pratiques en matière de location, les membres du CESCE ont voté en septembre 2020 la création d'un groupe de travail pour la rédaction d'un projet de code sur les baux d'habitation propre à Saint-Barthélemy qui encadrerait, de façon équilibrée, les droits et les obligations des bailleurs et des locataires.

Cette réflexion, validée par la Collectivité, s'inscrit en outre dans la continuité de l'étude du CESCE sur « l'encadrement des loyers et les voies possibles pour un marché du logement plus équilibré ».

En effet, le manque de clarté concernant les règles applicables sur notre territoire contribue à la création de tensions dans le domaine du logement et parmi ses préconisations, le CESCE recommandait d'« *Instituer un droit locatif spécifique à Saint-Barthélemy et adapté au contexte de l'île* ».

Le 18 mai 2021, les membres de la Commission ont rencontré M. Baffert chargé par la Collectivité de rédiger le code de l'habitation et de la construction.

A cette occasion, le consultant a confirmé que le code de l'habitation devra comporter un chapitre sur les baux d'habitation. A ce titre, il souhaiterait s'appuyer sur les travaux menés par le groupe de travail du CESCE.

A ce stade, un premier pré-projet ayant pour objet de fixer des règles simples, claires, adaptées, équilibrées et efficaces a été rédigé. Il est actuellement discuté entre tous les membres de la Commission qui se sont réunis à ce sujet le 7 décembre.



Les membres de la Commission : Maxime Guibert, Pierre Kirscher, Antoine Querrard et François Tréssières

#### 4. TRAVAUX DIVERS

##### A. Mesures sanitaires mises en place en février 2021 : Courrier adressé à Monsieur le Ministre des Outre-Mer

Le 8 février, à la suite des nouvelles règles d'entrée sur le territoire de Saint-Barthélemy en place depuis le 2 février 2021, le président du CESCE a adressé un courrier au Ministre des Outre-mer afin de demander la levée des motifs impérieux compte tenu de l'impact économique désastreux de cette mesure prise en pleine haute saison touristique.

Cette démarche s'est inscrite en soutien aux courriers de la Collectivités et des professionnels des secteurs les plus impactés.

##### B. La question de la hausse des tarifs des carburants à Saint-Barthélemy

Face à l'augmentation du prix du L à la pompe et aux nombreux questionnements des habitants de l'île, le CESCE a décidé en juin 2021 de mener des investigations concernant la formation du prix du litre de carburant à la pompe.

Informé de cette initiative par le président Majorel, le président de la collectivité avait exprimé son intérêt pour le sujet.

Afin de collecter des informations, le CESCE s'est adressé :

- ✓ Au préfet de Guadeloupe
- ✓ Au chef du pôle Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes et Métrologie de la DEETS Guadeloupe
- ✓ Au Directeur Général de la SARA
- ✓ A la Collectivité
- ✓ A M. Payen ancien conseiller du CESR de Guadeloupe qui a réalisé en 2008 un rapport sur le prix des carburants en Guadeloupe et qui a beaucoup travaillé sur le sujet.

Ainsi :

- ✓ La préfecture a confirmé que les prix des carburants n'étaient pas réglementés à Saint-Barthélemy.
- ✓ La DEETS a précisé que :
  - L'approvisionnement s'opère auprès de la SARA (carburant aux normes européennes)
  - Le coût d'acheminement des produits pétroliers distribués à St Barth est entièrement supporté par les opérateurs de l'île (pas de mutualisation avec d'autres territoires) + coûts fixes pour les infrastructures de stockage plus élevés +



plus généralement, conditions d'exploitation plus onéreuses à SBH mais compensé par une fiscalité avantageuse

- Aucune pratique commerciale abusive n'est suspectée de la part du grossiste ou des distributeurs
- ✓ La SARA n'a fait part d'aucune réponse malgré plusieurs relances auprès de l'attaché de Direction du Directeur Général de la SARA

Début décembre, grâce aux documents concernant les importations de produits pétroliers que la Collectivité a bien voulu lui transmettre, le CESCE pu faire progresser son analyse.

Sur la question de l'acheminement des produits pétroliers de la SARA vers Saint-Barthélemy

Depuis août 2017, le CESCE constate qu'il y a une livraison de produits pétroliers par mois pour CPPF (au lieu de 3 mensuelles avant juillet 2017).

L'augmentation du prix du litre à la pompe enregistrée ces derniers mois ne vient donc pas d'un récent changement dans le processus d'acheminement.

Sur les volumes de produits pétroliers importés par CPPF

Les volumes de produits pétroliers importés entre 2017 et 2021 sont stables (voir tableau ci-dessous)

Sur la valeur CAF (coût + assurance + fret) déclarée en douane

	Valeur CAF totale annuelle déclarée en euros (sans distinction sans plomb / gazole)	Volume annuel d'importation de produits pétroliers en litre (sans distinction sans plomb/ gazole)	Valeur CAF en €/L (moyenne annuelle)
2017	7.777.380	9.293.164	0,83€/L
2018	8.776.900	9.115.112	0,96€/L
2019	9.574.780	9.770.452	0,97€/L
2020	8.069.640	8.880.291	0,90€/L
2021 (Sur 9 mois / 9 livraisons)	7.917.540	7.884.540	1,004€/L

\* une analyse plus fine qui aurait consisté à distinguer les volumes importés et de la valeur CAF du sans plomb et ceux du gazole n'aurait pas véritablement affecté les résultats puisque le litre du gazole à la pompe a suivi, ces derniers mois, la même tendance que le sans plomb.

Ce tableau met valeur le fait qu'il existe bien une véritable distorsion ces derniers mois qui ne s'explique pas.





Compte tenu de l'opacité de la SARA qui n'a pas souhaité répondre aux sollicitations du CESCE jusqu'à présent, le président Majorel a adressé un courrier au président de la Collectivité le 3 décembre 2021 afin de lui présenter cette analyse et lui conseiller de réunir tous les acteurs impliqués dans la distribution de produits pétroliers à Saint-Barthélemy afin que la situation puisse être clarifiée.

### C. Avis du CESCE sur le projet de Loi 3DS (ancien 4D) transmis à Madame la Sénatrice

Le CESCE a transmis à Madame la Sénatrice, son avis favorable du 24 juin 2021 sur la Délibération du Conseil Exécutif n°2021-290 CE portant sur l'avant-projet de Loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

### D. La révision du code de l'environnement

Dans le cadre de l'adoption d'un nouveau Code de l'Environnement, le CESCE s'est réuni à deux reprises (en mai et en octobre) en présence de M. Baffert afin d'échanger.

Le CESCE qui salue la rédaction d'un nouveau code de l'environnement a rendu 2 avis :

1er avis du 4 octobre dans lequel il invite :

- ✓ A supprimer tous les renvois aux normes et aux règles nationales en matière d'environnement et à réécrire à la place, un code « sur mesure » énonçant clairement toutes les règles applicables en matière d'environnement à Saint-Barthélemy quitte à retranscrire, dans certains cas, les dispositions nationales en matière d'environnement que l'on souhaite appliquer sur le territoire.
- ✓ A s'assurer de la mise en place de contrôles effectifs et appliquer les sanctions prévues en cas d'atteinte aux règles.

2<sup>nd</sup> avis rendu le 6 décembre 21 dans lequel :

- ✓ Il informe que pour certains sujets importants (cf. pollution de eaux et rejets en mer) et pour lesquels le projet de nouveau code de l'environnement renvoie à la législation nationale, il projette d'entamer une réflexion pour évaluer l'opportunité pour la Collectivité d'adapter les normes aux spécifiés du territoire.
- ✓ Il insiste à nouveau sur l'importance de la mise en place de contrôles et de sanctions sans lesquels le respect des dispositions du Code seraient compromis

### E. Note du Groupe de travail « France maritime »

Le CESCE de Saint-Barthélemy est membre associé de l'association CESER de France qui regroupe les présidents de chaque CESER.

Dans ce cadre, un groupe de travail « France maritime » a été mis en place.



Co-présidé par Dominique Vienne (président du CESER de la Réunion) et de Jean-Luc Léger (président du CESER de Normandie), le groupe de travail a rédigé une note « *Regard sur l'océan comme nouvel horizon pour la France et ses régions* ».

Le document a pour objectif de présenter des solutions afin de faire briller la France en tant que puissance maritime et de tirer pleinement profit de sa zone économique exclusive de 11 millions km<sup>2</sup> pour redonner du poids au pays sur l'échiquier mondial.

Le président Majorel a pris part à la réflexion et a suggéré que la note aborde également l'importance de la prévention et de la maîtrise de la pollution en lieu marin. Cette réflexion a été retenue et a été reprise dans la note.

## 5. QUESTIONS BUDGÉTAIRES

### La subvention versée par la Collectivité au CESCE en 2021

Lors de l'Assemblée Plénière du 28 janvier 2021, le CESCE a voté un budget équilibré à 229.283,42 euros pour l'exercice 2021. Les dépenses inscrites au budget ont été évaluées à la lumière des dépenses réalisées les exercices précédents et le montant de la ligne consacrée aux Etudes et Recherches est de 93.100 euros.

Compte tenu de l'excédent reporté, le budget se base sur une dotation de la Collectivité de 50.000 euros.

Ce montant a été validé par le Conseil Territorial dans sa délibération 2021-024 CT.

### Les délibérations budgétaires votées

- ✓ Délibération n°1/2021 : Changement de nomenclature budgétaire et comptable
- ✓ Délibération n°2/2021 : Approbation du compte de gestion 2020
- ✓ Délibération n°3/2021 : Arrêt et vote du compte administratif 2020
- ✓ Délibération n°4/2021 : Affectation des résultats 2020
- ✓ Délibération n°5/2021 : Vote du Budget primitif 2021

## 6. VIE INTERNE DU CESCE – Nouvelle désignation

Par arrêté préfectoral du 29 juin 2021, Madame Lisa Beronius-Magras a été désignée en qualité de représentant de l'Association Saint-Barth des Amis de la Suède (ASBAS) au sein du Conseil Economique, Social, Culturel et Environnemental de la Collectivité de Saint-Barthélemy.





## Le CESCE soutient la Collectivité vers une évolution statutaire

Le Conseil économique, social, culturel et environnemental a émis un avis favorable sur l'avis émis par le Président de la loi dite « 40 », entraînant en cours d'élaboration à Saint-Barthélemy. Un avis qui servira de soutien de la volonté de la Collectivité d'acquiescer de nouvelles compétences et ainsi d'engager une évolution institutionnelle.

Il s'agit d'un avis rendu par le conseil économique, social, culturel et environnemental de la collectivité de Saint-Barthélemy, présidé par Pierre-Marie Magnat, le président de l'assemblée de la collectivité de Saint-Barthélemy. L'avis a été rendu le 20 juin 2013, à l'issue d'une séance publique de la Commission de suivi de la loi dite « 40 ». L'avis a été rendu à l'unanimité, ce qui est une première pour la collectivité de Saint-Barthélemy. L'avis a été rendu en vertu de la loi dite « 40 », qui a pour objet de modifier la loi de la collectivité de Saint-Barthélemy, en vue de lui conférer des compétences supplémentaires. L'avis a été rendu en vertu de la loi dite « 40 », qui a pour objet de modifier la loi de la collectivité de Saint-Barthélemy, en vue de lui conférer des compétences supplémentaires.

Le conseil économique, social, culturel et environnemental de la collectivité de Saint-Barthélemy a émis un avis favorable sur l'avis émis par le Président de la loi dite « 40 », entraînant en cours d'élaboration à Saint-Barthélemy. Un avis qui servira de soutien de la volonté de la Collectivité d'acquiescer de nouvelles compétences et ainsi d'engager une évolution institutionnelle.



Le Président du conseil économique, social, culturel et environnemental de Saint-Barthélemy, Pierre-Marie Magnat, entouré de ses membres, lors d'une séance de travail.

L'avis a été rendu en vertu de la loi dite « 40 », qui a pour objet de modifier la loi de la collectivité de Saint-Barthélemy, en vue de lui conférer des compétences supplémentaires. L'avis a été rendu en vertu de la loi dite « 40 », qui a pour objet de modifier la loi de la collectivité de Saint-Barthélemy, en vue de lui conférer des compétences supplémentaires.

L'avis a été rendu en vertu de la loi dite « 40 », qui a pour objet de modifier la loi de la collectivité de Saint-Barthélemy, en vue de lui conférer des compétences supplémentaires. L'avis a été rendu en vertu de la loi dite « 40 », qui a pour objet de modifier la loi de la collectivité de Saint-Barthélemy, en vue de lui conférer des compétences supplémentaires.

**OFFRE D'EMPLOI**

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE SAINT-BARTHELEMY**  
18 Place - Gustave  
BP 113  
97000 SAINT-BARTHELEMY

**Intitulé de l'offre :** Chargé de missions administratives et techniques  
**Fonction :** Directeur des Mises Personnelles et Ressources Administratives  
**Niveau d'emploi :** Recrutement international à temps complet  
**Date d'expiration :** Le 10 septembre 2013

**Site de recrutement :** 01 juillet 2013

**Adresse de l'offre :** 1

**Statut du candidat :** Sous la responsabilité du Directeur des Mises Personnelles et Ressources Administratives  
- assurer la gestion administrative des affaires personnelles et techniques ;  
- assurer la gestion juridique, comptable, sociale et des relations publiques et extérieures ;  
- assurer l'accueil des candidats.

**Site Web :** SAC+3 jobboard.com et droit de la mer  
- Bureau centralisateur de toutes les règles de gestion des ressources ;  
- Environnement administratif et institutionnel

**Envoyer CV détaillé et votre lettre de motivation dans une enveloppe au Président de la Collectivité de Saint-Barthélemy avant le 10 juillet 2013**  
par courrier ou par mail : [recrutement@cesce.sbt](mailto:recrutement@cesce.sbt)

**BP 113 - Gustave - 97000 SAINT-BARTHELEMY CEDEX**  
Téléphone : 00 90 37 80 40 - Télécopie : 00 90 37 71 77

### Le Gouvernement « enfin » à donner une suite favorable

Le 20 juin 2013, le Sénat a donné une suite favorable à la loi dite « 40 ». Cette loi vise à modifier la loi de la collectivité de Saint-Barthélemy, en vue de lui conférer des compétences supplémentaires. L'avis a été rendu en vertu de la loi dite « 40 », qui a pour objet de modifier la loi de la collectivité de Saint-Barthélemy, en vue de lui conférer des compétences supplémentaires.



Le Président du conseil économique, social, culturel et environnemental de Saint-Barthélemy, Pierre-Marie Magnat, entouré de ses membres, lors d'une séance de travail.

## A qui profite le prix du litre d'essence ?

A Saint-Barthélemy, le litre d'essence (sans plomb 95) est désormais vendu à 1,68 euro. Encouragé par le président de la Collectivité territoriale, le Conseil économique, social, culturel et environnemental s'est lancé dans une enquête destinée à expliquer les raisons de la hausse du prix du carburant à Saint-Barthélemy.

Depuis plusieurs années, le prix du carburant à Saint-Barthélemy a augmenté de manière constante. Une hausse qui profite à ceux qui vendent le carburant (les raffineries) et à ceux qui le distribuent (les stations-service). Le prix du carburant à Saint-Barthélemy est actuellement de 1,68 euro. Ce prix est supérieur de 10 à 15% par rapport au prix du carburant en métropole.



Une station-service à Saint-Barthélemy.



Une station-service à Saint-Barthélemy.

Le Conseil économique, social, culturel et environnemental de Saint-Barthélemy a émis un avis favorable sur l'avis émis par le Président de la loi dite « 40 », entraînant en cours d'élaboration à Saint-Barthélemy. Un avis qui servira de soutien de la volonté de la Collectivité d'acquiescer de nouvelles compétences et ainsi d'engager une évolution institutionnelle.

Le Conseil économique, social, culturel et environnemental de Saint-Barthélemy a émis un avis favorable sur l'avis émis par le Président de la loi dite « 40 », entraînant en cours d'élaboration à Saint-Barthélemy. Un avis qui servira de soutien de la volonté de la Collectivité d'acquiescer de nouvelles compétences et ainsi d'engager une évolution institutionnelle.

Le Conseil économique, social, culturel et environnemental de Saint-Barthélemy a émis un avis favorable sur l'avis émis par le Président de la loi dite « 40 », entraînant en cours d'élaboration à Saint-Barthélemy. Un avis qui servira de soutien de la volonté de la Collectivité d'acquiescer de nouvelles compétences et ainsi d'engager une évolution institutionnelle.

### Le masque à Pécole dans le visor de la Collectivité

La collectivité de Saint-Barthélemy a émis un avis favorable sur l'avis émis par le Président de la loi dite « 40 », entraînant en cours d'élaboration à Saint-Barthélemy. Un avis qui servira de soutien de la volonté de la Collectivité d'acquiescer de nouvelles compétences et ainsi d'engager une évolution institutionnelle.



Un masque à Pécole, utilisé lors d'une manifestation à Saint-Barthélemy.



## 8. LES REFLEXIONS A VENIR

En mai 2021, sur proposition du président Majorel, les membres du CESCE ont voté la constitution d'une Commission « Sécurité ». L'objectif fixé était d'identifier les problèmes de sécurité rencontrés sur le territoire et d'établir un diagnostic de la situation.

Le préfet de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ayant annoncé dernièrement la mise en place, avant la fin de l'année, d'un « Conseil "local" de sécurité et de prévention de la délinquance » pour les îles du Nord, le président Majorel a souhaité reporter le lancement des travaux de la Commission et de les initier en fonction de l'évolution de ce dossier au sein de la Préfecture.

Dans la poursuite du second avis du CESCE sur le Code de l'environnement, la Commission « Environnement » pourrait proposer de reprendre la réflexion qu'elle avait engagé en 2019.

La Commission « Préservation du patrimoine » également.

De manière générale, le CESCE poursuivra son travail d'analyse en fonction des sujets d'actualité de notre territoire.

Retrouvez toute l'actualité, les travaux et les réflexions du CESCE en ligne sur le site :

<https://cesce-stbarth.org/>